

ice de Pontoise, Cité Judiciaire, 3, rue Victor-Hugo  
**SEPTEMBRE 2019 À 14 HEURES**  
**MENT à ARGENTEUIL (95)**  
**29, rue Louis-Lhéraut**  
 bâtiment G, au 5<sup>e</sup> étage, 2<sup>e</sup> porte droite, ascenseur,  
 2 chambres, dressing, dégagement, cuisine, cellier,  
 2 salles de bains, wc et balcon (4,60 m<sup>2</sup>).  
**CAVE et un PARKING - Loué.**

**à prix : 30 000 euros**  
 30 000 euros et 12 000 euros (chèques de banque)  
 nier des conditions de vente, s'adresser :  
 ion du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE,  
 ce Greffe 18/00310, à Maître Christiane ROBERTO,  
**EAU & ASSOCIÉS, Avocat à PONTOISE (95),**  
**01 30 30 34 34, à Maître Eric AUDINEAU,**  
**INEAU-GUITTON, Avocat à PARIS (75008),**  
 la Pépinière - www.audineau.fr  
**mardi 27 août de 14 h 00 à 15 h 00.**

antant ALANOU-FERNANDEZ  
**IZEAU & ASSOCIÉS Avocats**  
 - 95300 PONTOISE - Tél. 01 30 30 34 34  
**SUR SURENCHÈRE**  
 stance, 3, rue Victor-Hugo - 95300 Pontoise  
 Selman, né le 7 avril 1983 à Beytussebab (Turquie),  
 oulogne, Porte Passy 1 - L'ISLE-ADAM (95)  
**SEPTEMBRE 2019 À 14 HEURES**  
**rue Louise-Michel - 95200 SARCELLES,**  
 une surface habitable de 78,50 m<sup>2</sup>,  
 191 ca, et 1/66<sup>e</sup> indivis dans les parcelles cadastrées  
 31 a 94 ca et 768 pour 2 a 27 ca  
 rries, parkings extérieurs et espaces verts).  
 Occupée.  
**à prix : 178 200 euros**

its  
 arpa).  
 on du cahier des conditions de vente : au Greffe des  
 a - 95300 PONTOISE ou au Cabinet PMH, poursuivant  
 adressant à un Avocat inscrit au Barreau du Val-d'Oise.

Maître Thierry LAISNÉ  
 95170 DEUIL-LA-BARRE - Tél. 01 34 28 87 33  
**ENCHÈRES PUBLIQUES**  
 Pontoise (Val-d'Oise), 3, rue Victor Hugo, 95300 Pontoise  
**SEPTEMBRE 2019 À 14 HEURES**  
 ident d'UN ENSEMBLE IMMOBILIER situé à DOMONT,  
 contenance de 3 ha 38 a et 81 ca.  
 nes générales, consistant en un appartement portant le n° 3 situé  
 r 1 ;  
 nes générales, consistant en une cave au sous-sol du bâtiment A  
 nes générales, consistant en un emplacement de parking portant  
 e à prix : 18 000 euros  
 chèque de banque à l'ordre de la Carpa à valoir sur le prix ; et  
 la Carpa à valoir sur les frais, droits et émoluments.  
 nt à un avocat inscrit au Barreau du Val-d'Oise.  
 er des conditions de  
 de Grande Instance  
 ntoise et au cabinet  
 rgeois, 95170 Deuil-  
 e 11 h 00 à 12 h 00.  
 k-bis très récent le  
 y LAISNÉ, Avocat,  
 l. 01 34 28 87 33.



**Vie de sociétés**  
 7207115201 - VS  
**CONSTITUTION**

7207224201 - VJ  
**Maître Gaëlle LE DEUN**  
 membre de la SELARL  
**LE NAIR-BOUYER ET ASSOCIÉS**  
 Avocat au Barreau du Val-d'Oise  
 demeurant 16, rue Saint Flaive, 95120 ERMONT - Tél. 01 34 15 95 04  
**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
**SUR RÉITÉRATION**  
 Le mardi 3 septembre 2019 à 14 heures  
 Au Tribunal de Grande Instance de Pontoise, Cité Judiciaire, 3, rue Victor-Hugo,  
 salle des dites audiences, EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des  
 lots ci-après désignés :  
 Dans un ensemble immobilier sis à **VILLIERS-LE-BEL (95)**  
**36, avenue du 8-Mai 1945**  
 Cadastre section AE numéro 142 pour une contenance de 25 ar 85 centiares.  
 Lot n° 53 : dans le bâtiment unique, escalier 6, au quatrième étage, à droite, un  
**APPARTEMENT** de trois pièces, type 3F, comprenant : une entrée, une cuisine, une  
 salle de séjour, deux chambres, une salle de bains, un wc, un dégagement, des ran-  
 gements, une loggia-balcon.  
 Superficie : 64,40 m<sup>2</sup>  
 Et les 176/10.000èmes des parties communes générales.  
 Lot n° 106 : Dans le bâtiment unique, escalier 6, au sous-sol, une **CAVE**.  
 Et les 2/10.000èmes des parties communes générales.  
 Lot n° 114 : dans le bâtiment unique, escalier 6, au sous-sol, un **SÉCHOIR**.  
 Et le 1/10.000èmes des parties communes générales.  
 D'après les renseignements recueillis, les lieux seraient occupés par des locat-  
 aires, aucune assurance ne pouvant être donnée sur les conditions effectives de l'oc-  
 cupation au jour de l'adjudication.  
 Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des Copropriétaires de la résidence  
 Saint-Exupéry sise 36 à 46, avenue du 8-Mai 1945 à Villiers-le-Bel (95), agissant  
 poursuites et diligences de son syndic, la SAS FONCIA MANAGO, société au capi-  
 tal de 150 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de  
 Pontoise sous le numéro 302 654 173, dont le siège social est sis 3, rue Henri-Du-  
 nant, 95460 Ezanville, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés  
 en cette qualité audit siège  
 Ayant pour avocat Maître Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-  
 BOUYER ET ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val-d'Oise.  
**Mise à prix : 19 000 euros (dix-neuf mille euros)**  
 Outre les charges  
 Ces lots ont été précédemment adjudgés à la somme de 65 000 euros.  
 Consignations pour enchérir :  
 - 3 000 euros par chèque de banque à l'ordre de Mme le Bâtonnier de l'Ordre des  
 Avocats du Barreau du Val-d'Oise.  
 - et 10 000 euros par chèque de banque à l'ordre de la Carpa.  
 Se munir d'une pièce d'état-civil.  
 Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau du  
 Val-d'Oise.  
 Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :  
 - Au greffe du Juge de l'Exécution du TGI de Pontoise, 3, rue Victor-Hugo, où il a  
 été déposé,  
 - A Maître Gaëlle LE DEUN, membre de la SELARL LE NAIR-BOUYER ET ASSO-  
 CIÉS, Avocat au Barreau du Val-d'Oise, demeurant 16, rue Saint Flaive, 95120 Er-  
 mont. Tél. 01 34 15 95 04.  
 Sur les lieux pour visiter : le mercredi 14 août 2019 de 16 h 45 à 17 h 30.  
 Fait et rédigé à Ermont (95), le 4 juillet 2019  
 Signé : Maître Gaëlle LE DEUN.

**Avis administratif**

7207253701 - AA  
  
 Commune de PONTOISE  
**Révision du Règlement Local de Publicité (RLP)**  
**AVIS**  
 Par délibération en date du 16 mai 2019, la commune de Pontoise a tiré le bilan de la concertation préalable et procédé à l'arrêt du projet du Règlement Local de Publicité révisé de la commune. Cette délibération a été notifiée et est affichée à la mairie de Pontoise pendant un mois.  
 Le Maire.

**Horaires Annonces Légales à La Gazette du Val-d'Oise**  
**10, place du Parc aux Charrettes 95300 PONTOISE**  
**Du lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h, sauf vendredi 17 h.**  
**Procédure simplifiée par internet (règlement avec caution par carte bancaire).**  
**Renseignements au 01 30 30 54 92**

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 5,25 € ht la ligne**  
**Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.**

**SCP d'Avocats PMH & Associés**  
 22, rue Victor-Hugo - 95300 Pontoise  
 Tél. 01 34 35 34 35 - cabinet@pmh-avocats.com  
**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
 Au Tribunal de grande instance de Pontoise (95) 3, rue Victor-Hugo  
**LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 À 14 HEURES**  
**UNE MAISON à VILLIERS-LE-BEL (95)**  
**10, place Toulouse-Lautrec**  
 (Lot n° 29) comprenant au **rez-de-chaussée** : garage, cellier, entrée ;  
 à l'**entresol** : palier, dégagement, wc, cuisine, salle de séjour, chambre ;  
 au **2<sup>e</sup> étage** : 3 chambres, salle de bains avec wc, salle d'eau.

**matrimoniaux**

7207148201 - RM  
**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**  
 Suivant acte reçu par Me François PERRAULT, notaire membre de la société civile professionnelle "François PERRAULT et Meryl PANZETTA-DANCIE, notaire associés, associé d'un office notarial" à Pontoise, 27, bis boulevard Jean Jaurès, le 15 juillet 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle par M. Robert Jean MANTEAU, né à Moëze (17780) le 21 juin 1937, et Mme Anny Pierrette MEMBRUT, née à Bourcefranc (17560) le 24 novembre 1940, son épouse, demeurant ensemble à Osny (95520), 8, crête de la Ravinière mariés initialement sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
 Les oppositions des créanciers à ce changement pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
 En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.  
 Pour insertion, Le notaire.

7207434301 - RM

**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**  
 Suivant acte en date du 22 juillet 2019 dressé par Maître Mathilde VOLANTÉ, SELARL NOTAIRE ET PATRIMOINE, 8, place de l'Hôtel de Ville, 95300 Pontoise, M. Yves Marie François Arthur Victor LE COUSTER né le 4 octobre 1947 à Paris 14e, et Mme Micheline Andrée Marie LE COUSTER née MOREL, née le 13 décembre 1948 à Courbevoie, demeurant 12, impasse Armand Guillaumin, 95430 Auvers-sur-Oise, mariés le 7 octobre 1972 par devant l'Officier de l'état-civil de Rueil-Malmaison, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts,  
 Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.  
 Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.